

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE :** Mardi 1<sup>er</sup> Septembre 2020  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Hôtel de Ville de Dunham

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M Pierre Janecek, maire  
MM. Kevin Mitchell  
François Tremblay  
Gaston Chamberland  
Léo Simoneau  
Jules Bunelle-Marineau  
Guillaume Brais, conseillers  
ainsi que la greffière, Mme Mélanie Thibault

---

### ADMINISTRATION

---

#### ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**218-20** Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

#### ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

**219-20** Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du mois d'août 2020 soit  
accepté tel que rédigé.

Adopté.

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question posée.

**Monsieur le maire fait un retour sur les questions du public de la dernière  
assemblée.**

#### COMPTES PAYABLES

**220-20** Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 1<sup>er</sup> septembre 2020,  
représentant des déboursés de 731 507,73 \$, soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement  
desdits comptes, par les chèques # 37491 à # 37577 inclusivement.

Que soit autorisée la dépense et qu'il soit procédé au remboursement de madame Nicole  
Gingras pour des achats de masques au montant de 34,48 \$ et monsieur Patrick Cournoyer  
pour des réparations de son véhicule selon entente pour un montant de 195,64 \$.

Que soit autorisé le remboursement de taxes municipales d'un montant de 113,22 \$ pour la  
propriété sise au 1098, chemin Dymond.

Que soit autorisée la dépense et qu'il soit procédé au paiement de la subvention de 15000 \$  
au Centre de service scolaire du Val-des-Cerfs pour la construction du terrain de soccer à  
l'école de la Clé-des-Champs.

Que soit autorisé le versement de la retenue à Sintra Inc. au montant de 17 273,55 \$ et dont  
le numéro de facture est le 25-18363 D1F.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces  
dépenses pour un montant total de 379 902,24 \$, le solde des dépenses de 384 222,38 \$  
ayant fait l'objet d'un certificat antérieur, sous réserve de virements budgétaires à  
effectuer.*

## **SUIVI DES DOSSIERS**

---

La directrice générale donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

## **ORGANISMES PARAMUNICIPAUX**

---

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD et à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI.

## **ADMINISTRATION — FINANCES**

---

### **TRANSFERT DES PROFITS DE LA LEVÉE DE FONDS À LA FONDATION DU MAIRE DE DUNHAM**

**221-20**                   Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que soit autorisé le transfert des profits de la levée de fonds à l'organisme charitable *Fondation du Maire de Dunham*, soit le montant suivant :

Levée de fonds .....2 766,00 \$

Adopté.

**222-20**                   **AVIS DE MOTION ET DEPOT PROJET DE REGLEMENT NO 402-20 RELATIF A LA GESTION CONTRACTUELLE**

Monsieur le conseiller Léo Simondeau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement relatif à la gestion contractuelle.

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est procédé au dépôt du projet de règlement no 402-20 relatif à la gestion contractuelle.

**223-20**                   **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUX GOUVERNEMENTS POUR LES FRAIS ENGENDRES DANS LE CADRE DE LA COVID-19 PAR LA VILLE DE DUNHAM**

CONSIDERANT QU' avec la crise de la COVID-19, les municipalités et villes se sont mises au service de leurs citoyens pour assurer leur sécurité et leur bien-être ;

CONSIDERANT QUE les municipalités et villes ont dû mettre en place des mesures de protection et de sensibilisation importantes dans leur milieu ;

CONSIDERANT QUE les municipalités et villes ont composé avec des défis nouveaux tout en adoptant des stratégies diverses pour soutenir les contribuables et les entreprises, telle la suspension des intérêts sur les montants de taxes dus ou le report du paiement des taxes ;

CONSIDERANT QUE ces décisions ont causé, à des degrés variables, des pertes financières importantes qui pourraient se prolonger ;

CONSIDERANT QUE les municipalités et villes ont aussi assisté à une baisse importante de leurs revenus liés à des services tarifés ;

CONSIDERANT QUE parmi les impacts précis observés sur le terrain ou à prévoir, on dénote entre autres : la baisse importante des revenus liés aux services tarifés, la baisse de revenus fiscaux découlant du fléchissement de l'activité économique, la baisse du nombre de constats émis par la Sûreté du Québec et donc des sommes versées aux municipalités, la baisse générale des demandes de permis, le soutien accru aux organismes communautaires, les coûts engendrés par l'adaptation des activités municipales aux normes sanitaires en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences de la pandémie excèdent clairement les paramètres habituels des responsabilités municipales, et ce, peu importe la taille des municipalités ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu d'appuyer la résolution no CE-20-07-13 de la MRC Le Val-Saint-François et la résolution no 438-0820 de la MRC Brome-Missisquoi, et de demander aux gouvernements provincial et fédéral de prévoir une aide financière quant aux impacts de la COVID-19 encourus par les municipalités locales et régionales.

De demander au gouvernement du Québec de préciser les règles quant aux dépenses remboursées aux municipalités, en lien avec la COVID-19.

Que cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux municipalités du territoire de la MRC Brome-Missisquoi, à la MRC Brome-Missisquoi, aux députées Isabelle Charest et Lyne Bessette, et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté.

#### ENGAGEMENT D'UN BRIGADIER SCOLAIRE

**224-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que la Ville de Dunham engage au poste de brigadier scolaire monsieur Richard de Andrada Werner ;

- le rôle principal du titulaire sera d'assurer la sécurité des écoliers aux endroits à risque au moment de la rentrée et de la sortie des classes. De plus, ce rôle représente un exemple pour les jeunes piétons dans leur apprentissage des règles qui leur permettent de se déplacer en toute sécurité.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 22000 141.*

#### VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS

##### AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE EN BORDURE DE LA ROUTE 202

**225-20**

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que la Ville de Dunham demande à la firme Tetra Tech QI Inc. de soumettre une offre de service pour la préparation des plans, devis et estimé, ainsi que la préparation des documents relatifs à la permission de voirie à obtenir du ministère des Transports dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle en bordure de la route 202.

Adopté.

##### TRAVAUX PROLONGEMENT RUE DAIGLE-AQUA

**226-20**

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que la Ville de Dunham autorise les dépenses relatives aux travaux de prolongement de la rue Daigle-Aqua.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10320 710.*

**OFFRE TRAITEMENT DE L'ABRASIF**

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

**227-20**

et unanimement résolu que la Ville de Dunham accepte l'offre de Multi-Routes Inc. datée du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour les services de pré-trempage de l'abrasif au montant de 6,16\$/tonne.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 33000 635.*

**MODIFICATION DE LA SIGNALISATION SUR LES RUES BAILLON ET DE BAGOT**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des plaintes concernant la sécurité routière à l'intersection de la rue Baillon et de la rue de Bagot ;

ATTENDU QUE les deux rues sont étroites et que l'espace est limité ;

En conséquence, il est :

**228-20**

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal demande de modifier la signalisation de la façon suivante :

- ajout de panneaux d'arrêt dans tous les sens à l'intersection ;
- ajout de panneaux interdisant le stationnement en bordure de rue sur l'ensemble des deux rues ;
- ajout de panneaux avisant qu'il s'agit de rues sans issue.

Adopté.

**OFFRE POUR LE PAVAGE DES ENTREES SUR LES CHEMINS SELBY ET NOISEUX ET DIVERSES REPARATIONS D'ASPHALTE SUR LE TERRITOIRE DE DUNHAM**

Il est :

**229-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de Pavage Racine et Genest datée du 27 août 2020, au montant de 9 200 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de pavage, incluant certaines entrées de cour suite à la réfection des chemins Selby et Noiseux.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 521, en tenant compte d'un virement budgétaire à effectuer.*

**LOCATION D'UNE BENNE CHAUFFANTE POUR ASPHALTE (NIDS DE POULE)**

Il est :

**230-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense pour la location d'une benne chauffante pour asphalte chaude pour une période de deux semaines, afin de permettre le colmatage de nids de poule.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 516.*

### **PROBLEMATIQUE DE VITESSE SUR LE 10<sup>E</sup> RANG**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des plaintes concernant la sécurité routière dans une zone comportant une importante densification ;

ATTENDU QUE la route est très passante et que la vitesse est un enjeu important de sécurité pour les familles de ce secteur ;

En conséquence, il est :

**231-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal demande de modifier la signalisation de la façon suivante :

- modification à la baisse de la vitesse maximale permise, soit 70 km/h à partir de la route 104 sur 2,7 kilomètres, puis 50 km/h sur un tronçon de 1 kilomètre, puis 70 km/h jusqu'à l'intersection du chemin Maska ;
- mise en place de panneaux signalant la présence d'enfants.

Adopté.

### **URBANISME**

#### **DEMANDE DE DEROGATION MINEURE 20-05 - 4525 A 4551, CHEMIN GODBOUT - 3103-8342 QUEBEC INC.**

**232-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée la demande de dérogation mineure DM-20-05 présentée par 3103-8342 Québec Inc. visant à autoriser une opération cadastrale afin de séparer l'aire de droits acquis de 5 000 mètres carrés autour d'une des résidences existantes. Les limites du lot créé engendrent une non-conformité par rapport à trois (3) bâtiments agricoles existants :

- le premier bâtiment sera implanté à 1,97 mètre de la ligne avant du nouveau lot créé, en dérogation à la grille de zonage A-2 qui indique que la marge avant est de 15 mètres ;
- le second bâtiment sera implanté à 11,22 mètres de la ligne avant du nouveau lot créé, en dérogation à la grille de zonage A-2 qui indique que la marge avant est de 15 mètres ;
- le dernier bâtiment sera implanté à 1,13 mètre de la ligne arrière du nouveau lot créé, en dérogation à la grille de zonage A-2 qui indique que la marge arrière est de 10 mètres.

Adopté.

#### **DEMANDE DE DEROGATION MINEURE 20-06 - LOT 6 323 081 - 9147-3090 QUEBEC INC.**

**233-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée la demande de dérogation mineure DM-20-06 présentée par 9147-3090 Québec Inc. ayant pour effet de permettre la construction d'un garage détaché de 100 mètres carrés en dérogation à l'article 92, alinéa b, du règlement de zonage # 382-19 qui indique que la superficie maximale est de 80 mètres carrés sur les lots d'une superficie supérieure à 1 500 mètres carrés.

Que le conseil municipal autorise l'implantation d'une porte de 3,63 mètres en façade et rappelle que l'architecture du bâtiment, ainsi que de la maison, devront faire l'objet d'une autre analyse, puisque le terrain est assujéti au règlement relatif au PIIA.

Adopté.

### **DEMANDE A LA CPTAQ - MONSIEUR DENIS LAFLAMME - 4099, CHEMIN SELBY**

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale autorise des lots d'une superficie de 12 057,3 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des critères indiqués dans la LPTAA relève de la CPTAQ et que le présent projet respecte autant la réglementation d'urbanisme que le plan d'urbanisme de la Ville de Dunham ;

CONSIDÉRANT QUE la partie rajoutée aura comme effet de rendre l'implantation du bâtiment principal conforme à la réglementation municipale ;

Pour ces motifs, il est :

**234-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, le conseil municipal appuie la demande à la CPTAQ de monsieur Denis Laflamme, laquelle vise le morcellement d'une superficie de 1,205 hectare qui sera vendu au propriétaire du lot 4 238 534, dont la superficie est de 5 000 mètres carrés.

Adopté.

### **ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN – GENERATRICES**

**235-20**

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la signature des contrats d'entretien avec la compagnie Drumco Énergie Inc. et ce, pour toutes les nouvelles génératrices installées en 2020.

Adopté.

**236-20**

#### **DEMANDE D'AUTORISATION MINISTERIELLE POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE GRE A GRE AVEC SANI-ÉCO INC.**

CONSIDÉRANT QUE l'industrie du recyclage au Québec vit actuellement une crise sans précédent, laquelle a fait couler beaucoup d'encre dans les derniers mois et cette situation n'épargne pas la Ville de Dunham, ci-après la « Ville » ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, ci-après la « Loi », la Ville désire déposer une demande d'autorisation ministérielle afin de conclure un contrat de gré à gré pour le service de traitement des matières recyclables avec son cocontractant, Sani-Éco Inc., suivant un processus régional de négociation ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte, il y a un risque réel pour la Ville de Dunham que le résultat d'un appel d'offres public implique une augmentation majeure de la dépense pour le traitement des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE Sani-Éco Inc. est l'unique centre de tri des matières recyclables encore ouvert dans la région, et que tous transferts vers des régions éloignées impliqueraient non seulement une hausse des coûts, mais également une augmentation importante des gaz à effet de serre, ainsi que des problématiques importantes liées au transport et à la main d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham désire, par ce contrat, intégrer les mêmes conditions telles que négociées régionalement entre le fournisseur de service et la MRC Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT QUE par une lecture de certaines dispositions des accords de libéralisation des marchés, nous vous soumettons que la présente situation est visée par une exception relative à l'extrême urgence et à l'imprévisibilité, laquelle est notamment prévue de par :

- l'article 573 (1) d) de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC);
- l'article 9.14 (1) d) de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO);
- l'article 19.12 (1) d) de l'Accord économique et commercial global (AECG);
- l'effet de l'article 2.1 de l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB), lequel renvoie aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (maintenant remplacé par l'ALEC) 1 ;

CONSIDÉRANT QUE la présente situation n'a aucunement pour but de contourner les dispositions d'appels d'offres publics ni de limiter de quelque manière que ce soit la concurrence. La présente demande vise au contraire, à répondre à une situation d'extrême urgence et d'imprévisibilité propre au contexte actuel de l'industrie du traitement des matières recyclables au Québec et plus particulièrement, dans le cas qui nous occupe, sur le territoire de la Ville de Dunham.

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que la présente résolution abroge et remplace la résolution 191-20.

Que le conseil municipal demande à la direction générale de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, une demande d'autorisation, afin de pouvoir conclure un contrat de gré à gré avec le centre de tri des matières recyclables Sani-Éco Inc., selon les termes du contrat mutuellement accepté par les deux parties.

Que le conseil municipal tient à rappeler que cette demande est cruciale pour assurer la pérennité d'une situation actuellement imprévisible et extrêmement urgente pour la Municipalité.

Que le conseil municipal continuera de s'impliquer avec les instances régionales, afin de poursuivre les démarches visant à améliorer la qualité du recyclage et favorisera la collaboration régionale pour la recherche de solutions et ainsi favoriser la qualité de l'environnement.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Pierre Janecek, et la directrice générale, madame Mélanie Thibault, à signer au nom de la Ville de Dunham le contrat avec Sani-Éco Inc., lequel contrat entrera en vigueur de la manière indiquée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le cas échéant.

Adopté.

**237-20**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 403-20 CONCERNANT LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RESIDENCES ISOLEES ET LA COMPENSATION A APPLIQUER**

Monsieur le conseiller François Tremblay donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement concernant la gestion des installations septiques des résidences isolées et la compensation à appliquer.

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est procédé au dépôt du projet de règlement no 403-20 concernant la gestion des installations septiques des résidences isolées et la compensation à appliquer.

## **SPORTS ET LOISIRS**

---

### **ADHESION A LOISIR ET SPORT MONTEREGIE**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

**238-20** et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense pour l'adhésion de la Ville à Loisir et Sport Montérégie.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70120 494.*

## **CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE**

---

### **BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET BIBLIOTHÈQUE – RESSOURCES HUMAINES**

**239-20** Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise madame Eve Sano-Gélinas à travailler jusqu'à concurrence de quatorze (14) heures au Bureau d'Accueil Touristique, soit une fin de semaine sur deux au cours des mois de septembre et d'octobre et ce, à la condition qu'elle ajuste ses heures en fonction des périodes de paie, afin de ne pas dépasser son nombre d'heures hebdomadaires normalement rémunérées.

Que le conseil municipal autorise la modification pour une période indéterminée de l'horaire de travail de madame Maguy Carpentier, responsable de la bibliothèque et responsable de la gestion du Centre d'art. Durant cette période, le nombre d'heures de travail hebdomadaire sera de vingt-huit (28). De plus, considérant que la période de probation de madame Carpentier est complétée, cette dernière aura également droit à tous les avantages collectifs offerts aux employés municipaux permanents.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 62200 141 et 02 70230 141, ainsi qu'aux postes des contributions d'employeur s'y rapportant.*

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS**

---

Monsieur le conseiller Kevin Mitchell rapporte un cas possible de la rage du raton laveur dans le secteur des Prairies. Il demande que l'information du ministère de l'Environnement et des ressources naturelles soit accessible sur le site Internet de la Municipalité.

## **SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS**

---

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

## **VARIA**

---

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.



## **QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil municipal :

- M. François Charbonneau
  - précision concernant le terrain de l'ancien hôtel du lac Selby où sera construit 3 grosses bâtisses mais pas de triplex ;
  - proposition de tenir la présentation de la traverse piétonnière au lac Selby le samedi à midi ;
  - information au public concernant la présentation au lac Selby de M. Charles Lussier qui a remarqué que l'écologie du lac est tributaire de la zone près du barrage (poumon du lac) ;
  - lavage des bateaux qui sont mis à l'eau au lac Selby.
  
- M. André Pinsonneault
  - présence de la SQ le 16 août 2020 au lac Selby et problématique de mettre leur embarcation à l'eau ;
  - mauvaise connexion Internet au lac Selby (côté rue Baillon et autres rues de ce secteur).
  
- M. Louis Laperrière
  - demande au conseil municipal de déplacer la date de présentation du projet de la descente piétonnière au lac Selby.
  
- M. Gilles Nadeau
  - trous à l'entrée du stationnement du conteneur de recyclage de verre ;
  - demande de publiciser l'information de la présentation de la traverse piétonnière du lac Selby dans le *Quoi de neuf ? @ Dunham*.
  
- M. Jean Martel
  - lors des travaux de pavage de la rue de la Métairie, les camions ont endommagé la courbe en traitement de surface ;
  - information au public concernant les spectacles à l'église Sainte-Croix.
  
- Mme Sylvie Gagnon
  - mauvais état du chemin Godbout, entre Frelighsburg et Dunham ;
  - possibilité de réduire la limite de vitesse et d'ajouter des panneaux de signalisation « Attention à nos enfants » sur le chemin Godbout ;
  - élagage des arbres sur le chemin Godbout.
  
- M. Laurent Chatelle
  - contenu de la présentation de la traverse piétonnière au lac Selby et demande au conseil municipal de changer la date.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**240-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

Adopté.

**Pierre Janecek, maire**

**Mélanie Thibault, greffière**

**Nicole Gingras, trésorier**